

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **CELLCOM**

SIEGE SOCIAL : 25 RUE DE L'ARTISANAT CHARGUIA 2 ARIANA.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **Lundi 13 Novembre 2023 à 11H00 l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises**, sis aux Berges du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation des délais et modalités de convocation de l'Assemblée Général Ordinaire
2. Lecture du rapport d'activité de l'exercice 2022
3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022
4. Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022
5. Affectation du résultat de l'exercice 2022
6. Quitus aux Administrateurs
7. Paiement de jetons de présence au Conseil d'Administration
8. Approbation des conventions dans le cadre de l'article 200 et suivant du CSC
9. Nomination d'un administrateur indépendant.
10. Pouvoirs
11. Questions diverses.

## PROJET DE RESOLUTIONS AGO

### CELLCOM

SIEGE SOCIAL: 25 RUE DE L'ARTISANAT CHARGUIA 2 ARIANA.

Projet de résolutions de la société CELLCOM à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 novembre 2023.

#### PREMIERE RESOLUTION

##### APPROBATION DE LA TENUE TARDIVE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Après avoir entendu les motifs exposés par le Directeur Général, les actionnaires approuvent les délais et les modalités de convocation de la présente Assemblée ainsi que la date tardive de sa tenue, et dégagent le Conseil d'Administration de toute responsabilité à ce propos.

#### DEUXIEME RESOLUTION

##### APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2020

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022, qui font apparaître les informations suivantes (en DT) :

#### **1- Les comptes individuels :**

Après examen du rapport annuel de l'exercice 2022, présenté par le Directeur Général, le conseil arrête les comptes individuels qui font apparaître les informations suivantes (en DT):

<b>Rubrique</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Total du Bilan	25 247 911	33 648 674
Capital social	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	56 943 215	61 599 449
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 4 043 520</b>	<b>256 688</b>
Total des capitaux propres	5 763 856	9 807 376

#### **2- Les comptes consolidés**

Le Conseil d'Administration arrête les comptes consolidés du groupe Cellcom, composé de «Cellcom» et de ses filiales « Cellcom Retail », « Cellcom Distribution » et « Cellcom International », qui font apparaître les informations suivantes (en DT):

<b>Rubrique</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Total du Bilan	27 433 911	30 959 796
Capital social	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	62 392 987	66 462 113
<b>Résultat de l'exercice consolidé</b>	<b>-3 333 845</b>	<b>10 148</b>
Total des capitaux propres	5 481 331	8 845 150

## TROISIEME RESOLUTION

---

### QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

## QUATRIEME RESOLUTION

---

### AFFECTATION DU RESULTAT

Les actionnaires décident d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2022 de - **4 043 520** DT au compte Résultats Reportés.

## CINQUIEME RESOLUTION

---

### ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE

Les actionnaires décident d'attribuer au Conseil d'Administration des jetons de présence, au titre de l'exercice 2022, d'une valeur globale nette de 25 000 DT.

## SIXIEME RESOLUTION

---

### APPROBATION DE CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent lesdites conventions dans leur ensemble.

## SEPTIEME RESOLUTION

---

### NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

Conformément à la loi N°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et à la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 Mars 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M ..... Titulaire de la CIN N° ..... Délivrée le ..... à ....., Administrateur Indépendant pour la durée restante du mandat du Conseil d'Administration actuel, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaires statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

## HUITIEME RESOLUTION

---

### POUVOIRS

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.